Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212900419-20260915-DCM2026_09_47-DE

MAIRIE de CORAY (29 370)
☎ 02 98 59 10 10
mairie@coray.bzh

Séance du Conseil Municipal

du 15 SEPTEMBRE 2026
DCM 2026-09/47

Convocation 09/09/2026 Affichage 09/09/2026 Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice QUINTIN. Étaient présents : ABALAIN Fabienne, BARRE Bérénice, BOENNEC Loïc, BOUGUENNEC Christian, DERRIEN Violaine, GOUIFFES Daniel, GUENNOU Cindy, LE BARS Gwendoline, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Eric, LE DU Jean-Claude, LE GUILLOU Christophe, QUINTIN Maurice, RANNOU Kévin, SANSEAU Michel, STERVINOU Franck, UGUEN Céline et TREUJOU Maryvonne. Absente représentée : CORNIC LE STER Marie. Procuration : CORNIC LE STER Marie donne procuration à LE BIHAN Joëlle. Secrétaire de séance : RANNOU Kévin

OBJET : MÉDIATHÈQUE – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES BÉNÉVOLES

Dans le cadre de leurs missions pour la médiathèque, les bénévoles peuvent être amenés à effectuer des déplacements pour des formations, réunions, rencontres professionnelles ou autres déplacements réalisés dans l'intérêt du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (vote à main levée), décide :

AUTORISE la prise en charge des frais de déplacement effectués pour les besoins de la médiathèque et préalablement autorisés ;

PRÉCISE que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs, selon les conditions et tarifs réglementaires applicables ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme,
Maurice QUINTIN,
Maire de Coray

